

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1990

16 août 2013

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	95483	SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l.	95474
ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	95483	Sonorina Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	95475
ABN AMRO Multi-Manager Funds	95482	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	95478
AC Nordic Management S.à r.l.	95520	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	95476
Acropol Luxembourg S.A.	95477	Tasal 3 S.A.	95476
Al Garden & Cy S.C.A.	95483	Terminaux Intermodaux de Bettembourg	95476
Algeco Scotsman Global S.à r.l.	95483	Terra Magna Capital 1 S.C.A.	95475
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS	95520	Tooway4you Europe S.A.	95476
Aludev S.A.	95519	Towra S.A.-SPF	95477
Antin Infrastructure Luxembourg IV	95483	Transnat Invest S.à r.l.	95476
APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l.	95510	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A.	95475
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	95499	Trop'Portunity S.C.A., SPF	95500
Askella Holdings S.à r.l.	95484	Umbrella Holdings	95477
ATCom BIOVERT S.C.P.A.	95493	United Artists Growing Holding S.A.	95477
Atlantis Investholding S.à r.l.	95484	Upload Technologies S.A.	95478
August Management S.A.	95475	Valbach S.A.	95479
Aurore Invest Fund	95482	Valdivia Financial S.A.	95477
Avancio Investholding S.à r.l.	95484	Varuna Infinity Fund	95478
Avicenne Invest S.A.	95484	Venture Estate	95479
Baitek Nordic Real Estate S.à r.l.	95520	Verewinkel S.A.	95479
Bautrading Luxemburg S.A.	95520	Vexinlux S.A.	95479
Becker-Staudt S. à r. l.	95519	Vianova Systems Benelux s.à r.l.	95479
Biovert Cie S.A.	95493	ViVa SICAV-FIS	95482
Blygedacht S.à r.l.	95482	VNF Investments S.à r.l.	95480
Borvo Management S. à r.l.	95474	Voltera S.A., SPF	95480
Cork Supply Group S.à r.l.	95481	Waterland Lux I S.à r.l.	95480
Cornhill Management S.A.	95492	Westwood S.à r.l.	95480
Greenvest Holdings Projects SA	95481	WVB S.A.	95480
SMXL	95474	Xylène Holding S.A.	95481
Solfin International S.A.	95474	Y.T. Luxembourg S.A.	95481
		Zitro IP S.à r.l.	95478

SMXL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 32.025.

—
Dépôt rectificatif concernant dépôt L120176861 du 15/10/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013086009/12.

(130106008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Solfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 84.036.

—
RECTIFICATIF

A la suite d'une erreur matérielle lors du dépôt L060020355 daté du 2 février 2006, nous souhaitons corriger le prénom et nom de Monsieur Citton EZECHIELE précédemment enregistrés dans la réquisition. En les remplaçant par son prénom et son nom corrects: Monsieur Ezechiele CITTON.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086015/12.

(130105587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 171.420.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013086016/11.

(130106214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Borvo Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.424.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 12 juin 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Messieurs Alan Botfield, Wim Rits et Ivo Hemelraad démissionnent de leur poste de gérants avec effet au 19 mars 2013;
- Mademoiselle Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant avec effet au 19 mars 2013 pour une durée illimitée;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant avec effet au 19 mars 2013 pour une durée illimitée;
- Monsieur Sami Nummela, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant avec effet au 19 mars 2013 pour une durée illimitée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086314/19.

(130106702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sonoría Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 165.424.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique décide, à compter du 24 juin 2013, de révoquer un gérant, à savoir:

- Monsieur Michel Antoine M. Declercq, gérant, né le 11 novembre 1945 à Genk (Belgique), domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

Référence de publication: 2013086019/12.

(130105425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013086036/11.

(130105935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) INVESTORS SCA

Société en commandite par actions

Représenté par TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV EUROPE LUX GP S.à r.l.

Signature

Son gérant unique

Référence de publication: 2013086039/14.

(130106507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2013 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT S.à.r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, au poste de réviseurs d'entreprises agréée. Leur mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Marcel GENADRY, Walter SYMONS, et Noël DIDIER, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013086198/17.

(130106287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.951.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013086029/11.

(130105680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Transnat Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 112.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013086037/11.

(130106333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Tasal 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 167.539.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013086042/11.

(130106137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Tooway4you Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.733.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013086058/11.

(130106534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Terminaux Intermodaux de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.
R.C.S. Luxembourg B 76.057.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086050/10.

(130106068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Towra S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 40.820.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 26/06/2013 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société TOWRA SA SPF, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B40820

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2013086060/10.

(130105621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086070/10.

(130105331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Valdivia Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086077/10.

(130105789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Umbrella Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.071.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013086069/11.

(130106352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Acropol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schiffange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 76.612.

Extrait du 28 juin 2013

Monsieur Adrien RICHEZ a démissionné de son poste administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

ACROPOL LUXEMBOURG S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013086210/13.

(130106674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Upload Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.070.

—
Extrait des délibérations du procès-verbal du conseil d'administration en date du 5 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Fabio GASPERONI de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Emmanuel THIRY, employé privé, né le 26 septembre 1984 à B-Libramont-Chevigny, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Emmanuel THIRY viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013086075/14.

(130105234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Varuna Infinity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Varuna Infinity Fund

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086078/11.

(130105713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.950.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung 19.Juni 2013

Am 19. Juni 2013 um 10 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen. Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:
Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen.

Luxembourg, den 27. Juni 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013086028/16.

(130105682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.320.

—
L120173580

Déposé le 09/10/2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086117/13.

(130106286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Vianova Systems Benelux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 159.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086081/10.

(130106289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013086086/12.

(130106108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Venture Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.364.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013086089/11.

(130105395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Verewinkel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086090/10.

(130106126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Vexinluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.952.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013086092/11.

(130105851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

VNF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.503.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086093/10.

(130106116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Voltera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.189.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLTERA S.A., SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013086094/11.

(130105620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

WVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.808.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013086096/11.

(130105393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Waterland Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013086097/12.

(130106462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Westwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086098/10.

(130105769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Xylène Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 53.156.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en date du 18 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil au sein de la société et décide de coopter avec effet au 6 juin 2013 Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013086110/14.

(130105532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.472.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086115/10.

(130106181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Greenvest Holdings Projects SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 170.266.

—
Extrait - A.G.E

Il a été exposé lors l'assemblée générale extraordinaire la résolution suivante:

- Changement d'adresse du siège de la société Greenvest Holdings Projects S.A.

Assemblée décide d'approuver à l'unanimité le changement d'adresse de la société Greenvest Holdings Projects S.A. de 14 rue Beck L-1469 Luxembourg à 282 rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Reza BAHREHVAR

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013086127/16.

(130105278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.498.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2013

La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B51238, avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cork Supply Group S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086343/14.

(130106265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Blygedacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 167.198.

La société à responsabilité limitée H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146 424, a dénoncé en date du 27 juin 2013 avec effet immédiat, le siège social de

la société à responsabilité limitée BLYGEDACHT S.à r.l.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 167 198 et portant le numéro de matricule 2012 2405 495, laquelle ayant déclaré son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant Unique

Référence de publication: 2013086312/15.

(130107136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

ViVa SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.603.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013086083/13.

(130105156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 20 juin 2013

Le Conseil d'Administration a bien pris note de la démission de Monsieur Derek Ramage de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour ABN AMRO Multi-Manager Funds

Référence de publication: 2013086204/13.

(130106756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Aurore Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.159.

Société anonyme fondée le 18 avril 2007 et parue dans la publication du Mémorial C N°837 du 10 mai 2007.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 30 septembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mars 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013086200/13.

(130107403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

—
Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters vom 24.06.2013

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz 400, route d'Esch in L-1014 Luxembourg wird um ein weiteres Jahr verlängert. Es läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung aus, welche den Jahresabschluss 2013 genehmigt.

Für beglaubigten Auszug

Référence de publication: 2013086118/13.

(130106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Algeco Scotsman Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 213.289.085,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013086218/12.

(130106616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.162.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086192/10.

(130107227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Al Garden & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.041.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086216/10.

(130107172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086203/9.

(130107658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Atlantis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 92.660.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013086251/9.

(130106847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Avancio Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.378.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013086258/9.

(130106846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Avicenne Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 141.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013086259/9.

(130107492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Askella Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 178.492.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

here represented by Mr Pierre-Henri MOURLEVAT, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 June 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Askella Holdings S.à r.l."(hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Monsieur Pierre-Henri MOURLEVAT, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Askella Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

95492

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P-H. MOURLEVAT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094770/432.

(130114975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Cornhill Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 165.808.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Cornhill Management S.A.", établie et ayant son siège à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 364 du 10 février 2012, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg du 2 août 2012, publié au dit Mémorial, Numéro 2722 du 8 novembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.808,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alan Botfield, Team Leader, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

qui désigne comme secrétaire En Lee, relationship manager, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

L'assemblée choisit comme scrutateur Alan Botfield, Team Leader, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de le quatrième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son

ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Garnich et par conséquent de modifier le quatrième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

- en version anglaise:

" **Art. 1. Fourth paragraph.** The registered office is established in Garnich."

- et en version française:

" **Art. 1^{er}. Quatrième alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Garnich."

Deuxième résolution

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous L'Assemblée fixe l'adresse à L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BOTFIELD, LEE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 30018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101240/54.

(130122863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Biovert Cie S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. ATCom BIOVERT S.C.P.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.699.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «ATCom BIOVERT S.C.P.A.», avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 454 du 21 février 2008,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 135.699.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 45 et sous la présidence de Monsieur Serge ATLAN, demeurant à Luxembourg. Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, est choisie par l'assemblée en qualité de scrutateur et de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Abandon de la forme juridique de Société en Commandite par Actions et adoption de la forme juridique de Société Anonyme, fonctionnant sous régime de SOPARFI.

2. Modification de la dénomination sociale de la société.

3. Refonte des statuts pour les adapter au choix de la société.

4. Transfert du siège social.

5. Nomination des administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par

les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée, que la présente assemblée fût valablement convoquée et les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer suivant article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les points de l'ordre du jour. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en Commandite par Actions en une Société Anonyme.

Chaque ancienne action de la Société en Commandite par Actions ATCom BIOVERT S.C.P.A. donne droit à une action de la Société Anonyme ATCom BIOVERT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société pour lui donner le nom de «BIOVERT CIE S.A.» et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination BIOVERT CIE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

«Dénomination et Forme

Art. 1^{er}. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une Société Anonyme, fonctionnant sous régime de SOPARFI, sous la dénomination de BIOVERT CIE S.A. (ci-après désignée la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts.

Durée de la Société

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Objet

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise en ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société est autorisée à faire des emprunts et à accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision du ou des actionnaires.

Au cas où le ou les actionnaires estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourrait être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Forme des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

En cas d'actions nominatives, la propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes et registres tenus à cet effet par la société.

A la demande d'un actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Modalités de la transmission des actions

Art. 7. Les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé «registre des mouvements».

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard dans les huit jours qui suivent celle-ci.

L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire.

Les dispositions des articles 11 à 17 ne sont pas applicables lorsque la société ne comporte qu'un actionnaire.

Inaliénabilité des actions

Art. 8. Les actions sont inaliénables pendant cinq (5) années à compter de leur acquisition ou de leur souscription.

L'interdiction temporaire de céder les actions prévues ci-dessus vise toutes les transmissions d'actions à titre onéreux ou gratuit, y compris par voie d'adjudication publique ordonnée par décision de justice.

L'inaliénabilité temporaire des actions fait l'objet d'une mention sur les comptes d'actionnaires ouverts par la société.

Par exception à l'inaliénabilité temporaire des actions, le président devra lever l'interdiction de céder, en cas d'exclusion d'une société dont le contrôle est modifié.

Cession des actions - Droit de préemption

Art. 9. A l'expiration de la période d'inaliénabilité fixée à l'article 8 ci-dessus:

1. Toutes les cessions d'actions, même entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires dans les conditions définies au présent article;

2. L'actionnaire cédant notifie au président de la société et à chacun des actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, son projet de cession en indiquant:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix de cession,
- l'identité de l'acquéreur, à savoir s'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale. L'identité de l'acquéreur personne morale englobe les informations suivantes: dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité des dirigeants, montant et répartition du capital.

La date de réception de cette notification fait courir un délai de trois mois, à l'expiration duquel, si les droits de préemption n'ont pas été exercés sur les actions dont la cession est projetée, l'actionnaire cédant pourra réaliser librement ladite cession, et sous réserve de la procédure d'agrément prévue à l'article 10 des statuts.

3. Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption exercé par notification au président dans le délai de trois mois au plus tard de la réception de la notification du projet de cession visé au point 2 ci-dessus. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions que l'actionnaire souhaite acquérir.

4. A l'expiration du délai de trois mois visé au point 3 ci-dessus et avant celle du délai de trois mois visé au point 2 ci-dessus, le président notifie à l'actionnaire cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, les résultats de la procédure de préemption.

Lorsque les droits de préemption sont inférieurs au nombre d'actions dont la cession est projetée, les droits de préemption sont réputés n'avoir jamais été exercés et l'actionnaire cédant est libre de réaliser l'opération au profit du cessionnaire mentionné dans sa notification et aux conditions ainsi notifiées et sous réserve de la procédure d'agrément prévue à l'article 10 des statuts.

5. En cas d'exercice du droit de préemption, la cession doit intervenir dans le délai de quinze jours contre paiement du prix mentionné dans la notification de l'actionnaire cédant.

Agrément

Art. 10. Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne

physique, et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité des dirigeants, montant et répartition du capital.

Le président notifie cette demande d'agrément aux actionnaires.

La décision des actionnaires sur l'agrément doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de la notification de la demande visée à l'alinéa 2 du présent article. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.

Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'actionnaire cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans les huit jours de la notification de la décision d'agrément; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.

En cas de refus d'agrément, la société doit dans un délai d'un mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'actionnaire cédant soit par des actionnaires, soit par des tiers.

Lorsque la société procède au rachat des actions de l'actionnaire cédant, elle est tenue, dans les six mois de ce rachat, de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la société est fixé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord sur ce prix, celui-ci est déterminé conformément aux dispositions légales.

Nullité des cessions d'actions

Art. 11. Toutes les cessions d'actions effectuées en violation des articles 12 et 13 ci-dessus sont nulles.

Modification dans le contrôle d'une société actionnaire

Art. 12. En cas de modification du contrôle d'une société actionnaire, celle-ci doit en informer le président de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit jours à compter du changement du contrôle. Cette notification doit indiquer la date du changement du contrôle et l'identité du ou des nouvelles personnes exerçant ce contrôle.

Si cette notification n'est pas effectuée, la société actionnaire pourra faire l'objet d'une mesure d'exclusion dans les conditions prévues à l'article 13 des présents statuts.

Dans les 15 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa 1 ci-dessus, la société peut mettre en œuvre la procédure d'exclusion et de suspension des droits non pécuniaires de cet actionnaire. Si cette procédure n'est pas engagée dans le délai susvisé, elle est réputée avoir agréé le changement de contrôle.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'actionnaire qui a acquis cette qualité à la suite d'une fusion, d'une scission ou d'une dissolution.

Exclusion

Art. 13. Est exclu de plein droit tout actionnaire faisant l'objet d'une procédure de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Par ailleurs, l'exclusion d'un actionnaire peut être prononcée dans les cas suivants:

- Changement de contrôle d'une société actionnaire;
- Violation des statuts;
- Faits ou actes de nature à porter atteinte aux intérêts ou à l'image de marque de la société;
- Exercice d'une activité concurrente de celle de la société;
- Révocation d'un actionnaire de ses fonctions de mandataire social;
- Autres motifs.

L'exclusion d'un actionnaire est décidée par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. L'actionnaire dont l'exclusion est soumise à l'assemblée ne prend pas part au vote, et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La décision d'exclusion ne peut intervenir que sous réserve du respect des formalités préalables suivantes:

- Information de l'actionnaire concerné par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours avant la date à laquelle doit se prononcer l'assemblée générale, cette lettre doit contenir les motifs de l'exclusion envisagée et être accompagnée de toutes pièces justificatives utiles;
- Information identique de tous les autres actionnaires;
- Lors de l'assemblée générale, l'actionnaire dont l'exclusion est demandée peut être assisté de son conseil et requérir, à ses frais, la présence d'un huissier de justice.

L'actionnaire exclu doit céder la totalité de ses actions dans un délai de huit jours à compter de l'exclusion aux autres actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Le prix des actions est fixé d'accord commun entre les parties; à défaut, ce prix sera fixé dans les conditions prévues selon la loi.

La cession doit faire l'objet d'une mention sur le registre des mouvements de titres de la société.

Les prix des actions de l'actionnaire exclu doit être payé à celui-ci dans les quinze jours de la décision de fixation du prix.

Garantie d'actif et de passif

Art. 14. Pour toute cession intervenant entre actionnaires ou au profit de la société dans le cadre des présents statuts, il sera conclu entre les parties une garantie d'actif et de passif sur les actions cédées. Cette garantie sera négociée de bonne foi suivant les usages en la matière. En cas de difficulté, cette convention est établie à frais communs par un avocat désigné par les parties.

Cette garantie sera arrêtée sur la base d'une situation comptable de la société à la date de cession des actions. Cette situation sera établie par la société et certifiée par son commissaire aux comptes.

Sauf accord contraire des parties, la garantie d'actif et de passif sera proportionnelle en pourcentage à la quote-part du capital cédé. Son délai de mise en jeu sera celui de la prescription en matière fiscale.

En outre, des garanties réelles ou personnelles pourront être demandées au cédant.

En tout état de cause, le cédant ne pourra pas refuser d'accorder les mêmes que celles qui lui auront été convenues dans son projet de cession au profit d'un tiers.

Droits et obligations attachés aux actions

Art. 15. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives.

Administration - Direction et contrôle de la société convention réglementées

Art. 16. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 18. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 19. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 20. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 22. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 23. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 24. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 25. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 26. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(e) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 27. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibèrera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 31. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Par suite de la cession de parts intervenue en date du 07.12.2012, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- AIBM S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 138.632,	
217, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	310
TOTAL: Trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), cette somme étant à la disposition de la société au jour de la constitution.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: 217, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Cinquième résolution

1) L'assemblée nomme les administrateurs suivants:

- Monsieur Dominique BÉNIS, né le 09/03/1955 à Lyon (France), demeurant 2, rue Guillaume Capus, L-1314 Luxembourg,

- Monsieur Denis MINGARELLI, né le 22/06/1955, à Mont Saint Martin (France), demeurant 49, route Nationale, F-54920 Villers La Montagne,

- Monsieur Serge ATLAN, né le 27/01/1953, à Batna (Algérie), demeurant 5, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme RIS Cie S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.374.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration, présents ou représentés.

Lesquels membres, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La gestion journalière de la société est déléguée à Monsieur Serge ATLAN, prédit.

2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son administrateur-délégué, ainsi nommé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15 heures 15.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Atlan, N. Boulkaibet, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2013 - EAC/2013/7432 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2013.

A. Holtz.

Référence de publication: 2013098642/324.

(130120371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Madame Sophie PERRIN-JANET, administrateur de sociétés, née à Vénissieux (France), le 15 janvier 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086194/16.

(130106918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Trop'Portunity S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.421.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Mr. Benoît de Froidmont, director of companies, residing professionally at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

(ii) Mr Axel KNAUF, director of companies, residing at 37, rue des Muguets, B-4052 Beaufays, and

(iii) Trop', a société anonyme, having its registered office 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the process of registration at the commercial register,

parties (ii) and (iii) represented by Mr. Benoît de Froidmont, prenamed, pursuant to proxies dated 10 June 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a société en commandite par actions "Trop'Portunity S.C.A., SPF" which they form between themselves:

ARTICLE OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Trop'Portunity S.C.A., SPF" (the "Company") governed by the laws of Luxembourg, notably the Law of 11 May 2007 on the creation of a Private Wealth Management Company, as amended (SPF - société de gestion de patrimoine familial, the "Law on SFPs"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for a period of six (6) years. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 19 shall apply.

Art. 4. Object. The sole object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and disposal of financial instruments as defined in Article 2 of the Law on SPFs.

The underlying assets of the issuers of the above mentioned financial instruments shall all be located in the area of Saint-Tropez, France (the "Assets").

The Company may not borrow in any form nor proceed by private or public placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may not pledge any of its assets as security or other collateral, to any party, for any reason.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely:

- a management share held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandite) ("Management Share") and

- ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Ordinary Shares and the Management Share shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

5.2. The issued capital of the Company is set at six million fifty thousand Euros (EUR 6,050,000.-) represented by:

- one (1) fully paid Management Share with nominal value of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-); and
- one hundred and twenty (120) Ordinary Shares with nominal value of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) each.

5.3. The Ordinary Shares may only be subscribed and transferred by package of twenty (20), for an aggregate nominal value of one million Euros (EUR 1,000,000.-).

5.4. The Management Share shall be held by Trop', a société anonyme, incorporated under Luxembourg law by deed of the undersigned notary on 10 June 2013 with registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.5. Subject to the provision of Article 6 (Authorised Share Capital), the issued share capital of the Company may be increased above forty million fifty thousand Euros (EUR 40,050,000.-) only by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted at the unanimity of the Shareholders.

5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

Art. 6. Authorised Unissued Share Capital.

6.1. The authorised unissued share capital of the Company is set at thirty-four million Euros (EUR 34,000,000.-) to be represented by six hundred and eighty (680) Ordinary Shares. Any authorised but unissued Shares shall lapse on 30 September 2013 (unless extended by unanimous resolution of the General Meeting of Shareholders).

6.2. The authorised unissued capital of the Company may not be increased, except by unanimous resolution of the General Meeting of Shareholders.

6.3. Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issue of Shares within the authorised unissued share capital against contributions in cash while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised unissued share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on 30 September 2013 (unless amended or extended by the General Meeting).

6.4. In the case of issue of Shares within the authorised share capital, the Manager shall have such issue and the amendment of Articles 5 and 6 recorded by notarial deed in accordance with the Law.

Art. 7. Shares.

7.1. Shares of the Company shall be in registered or in bearer form.

7.2. In the case of registered Shares a register of Shares will be kept by the Company and will be available for inspection by any registered Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.3. In the case of bearer Shares such Shares shall be issued pursuant to the provisions of law. However bearer Ordinary Shares may only be issued by package of twenty (20) and each package of twenty (20) bearer Ordinary Shares shall exclusively be represented by a global bearer shares certificate (the "Global Certificate"). Lost, stolen or mutilated Global Certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Global Certificates shall be delivered before new Global Certificates are remitted.

7.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. With regards to shares in registered form, in the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

7.5. The Shares and Global Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share and Global Certificate. In case a Share or Global Certificate is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share or Global Certificate will be required to name a single proxy to represent the Share or Global Certificate vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share or Global Certificate until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. Issue of new Ordinary Shares. Any new issue of Ordinary Shares may only be subscribed by package of twenty (20) Ordinary Shares representing an aggregate nominal value of one million Euros (EUR 1,000,000.-).

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. No shareholder, nor any of its heirs, successors or assignees, shall be allowed to transfer any Ordinary Share of the Company he holds if not transferred by package of twenty (20) Ordinary Shares as, it being the intent that such Ordinary Shares of the Company shall be stapled to each other by package of twenty (20), by virtue of this sentence, except for the redemption of Ordinary Shares by the Company, which, to the extent permitted by law, shall not be restricted in any way.

9.2. Any transfer or attempted transfer of any Ordinary Shares of the Company by a shareholder, any of its heirs, successors or assignees, in breach of any provision of these articles of association shall be null and void ab initio and disregarded by the Company and the Company shall not give any effect to such purported transfer nor record such purported transfer on any register or treat any purported transferee of such Ordinary Shares as the owner thereof for any purpose hereunder or otherwise.

9.3. A transfer of Ordinary Shares in registered form made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company, subject to compliance with Article 5.3.

9.4. A transfer of Ordinary Shares in bearer form made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by mere delivery of the Global Certificate.

9.5. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Art. 10. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 11. Management.

11.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager"). Trop, prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

11.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of the Company.

11.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

11.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 12. Management Powers.

12.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

12.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

12.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 13. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Supervisory Board.

15.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Board") appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

15.2. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

15.3. The members of the Supervisory Board may be re-elected.

15.4. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

15.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

15.6. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

15.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

15.8. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. General Meetings.

16.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

16.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

16.3. The annual general meeting shall be held on the second day of the month of June at 4.00 p.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

16.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

16.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

16.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles or on issues for which these Articles or applicable refers to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast (with the exception of Articles 5, 6 and 19 which may only be amended by unanimity of the votes validly cast).

16.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first December of each year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 18. Allocation of Profits, Distributions.

18.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders.

18.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 Beginning in the 4th year, the potential reimbursements obtained from investments, following the realisation of the Assets, obtained prior to the liquidation of the Company, will be distributed at a minimum of 80% of those amounts received, to the Ordinary Shareholders. These distributions will be made as soon as possible but in any event within three months of the reception of the reimbursements by the Company. These distributions will be made in a manner to be decided by the Manager (such as dividends, repurchase of Shares, capital reduction, advance on the liquidation proceeds).

19.2 These distributions, before and after the initiation of the Company's liquidation proceedings, shall be made in such a manner as to, by the termination of liquidation proceedings, and following the payments of the various expenses and costs borne by the Company, ensure the following distribution, if the amount received allow it:

- In a first phase such distributions shall be made to the Limited Partners up to an amount equal to, taking into account prior distributions and reimbursements, (a) the amount of their investment in the Company; plus (b) a compounded annual interest of 5% as based on the amounts then invested;

- The remainder, if any, will be distributed as follows:

Compounded Annual Yield	Limited Partners	Unlimited Partner
From 5% to 10%	80%	20%
From 10% to 15%	70%	30%
15% and above	50%	50%

19.3 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

19.4 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed the one hundred and twenty (120) ordinary shares with a nominal value of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) and the one (1) entirely paid up management share with a nominal value of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of one million five hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,550,000.-), corresponding to 25.62 % of the value of the issued capital of the Company, has been shown to the undersigned notary.

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)	Number of subscribed Ordinary Shares
Benoît de Froidmont	80
Axel KNAUF	40
Name of Management Share Subscriber (Commandité)	Number of subscribed Management Shares
Trop' S.A.	1
Total	120 Ordinary Shares and 1 Management Share

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Board for an undetermined period of time:

- Mr. Benoît de Froidmont, director of companies, residing professionally at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- Mr Axel KNAUF, director of companies, residing at 37, rue des Muguets, B-4052 Beaufays;
- Mr Paul HELMINGER, director of companies, residing in L-2430 Luxembourg, 55, rue Michel Rodange.

(B) The registered office of the Company is fixed at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

(ii) Monsieur Axel KNAUF, dirigeant de sociétés, demeurant au 37, rue des Muguets, B-4052 Beaufays, et

(iii) Trop', une société anonyme ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés,

les parties (ii) et (iii) représentées par Monsieur Benoît de FROIDMONT, pré-qualifié, en vertu de procurations datées respectivement du 10 juin 2013 (cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Trop'Portunity S.C.A., SPF qu'elles déclarent constituer entre elles:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Trop'Portunity S.C.A., SPF» (la "Société") régie par les lois du Luxembourg, notamment la Loi du 11 mai 2007 sur la création de sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la «Loi SPF») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée de six (6) ans. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 19 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet unique de la Société est la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et la prise d'instruments financiers tels que défini dans l'Article 2 de la Loi SPF.

Les biens sous-jacent des émetteurs des instruments financiers ci-dessus mentionnés seront tous situés dans les environs de Saint-Tropez, France (les «Biens»).

La Société ne peut ni emprunter sous quelque forme que ce soit ni procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de certificats de créances préférentiel, convertible ou non-convertible, des warrants de titres obligataires, de bons ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de titres.

La Société ne pourrait octroyer de sûreté de quelque valeur que ce soit sur l'un quelconque de ses Biens, à quiconque et pour quelque raison que ce soit.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune, une «Classe»), à savoir:

- une action de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Action de Commandité») et
- des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société.

L'Action de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu' «Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à six million cinquante mille Euros (EUR 6.050.000,-) représenté par:

- une (1) Action de Commandité entièrement libérée et
- cent vingt (120) Actions de Commanditaire avec une valeur nominale de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) chacune.

5.3. Les Actions de Commanditaires peuvent seulement être souscrites et transférées par groupe de vingt (20), pour une valeur nominale totale d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

5.4. L'Action de Commandité est détenue par Trop', une société anonyme, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu du notaire soussigné le 10 juin 2013, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.5. Sujet aux provisions de l'Article 6 (Capital Social Autorisé non- émis) le capital social émis de la Société peut être augmenté au-dessus de quarante million cinquante mille Euros uniquement par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à l'unanimité des Actionnaires.

5.6 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de ses propres Actions et peut détenir des Actions en trésorerie, en tous les cas conformément à la loi en vigueur.

Art. 6. Capital Social Autorisé non-Emis.

6.1. Le capital social autorisé non-émis de la Société est établi à trente-quatre million d'Euros (EUR 34.000.000,-) représenté par six cent quatre-vingt (680) Actions Ordinaires. Toutes Actions autorisées mais pas émises expireront le 30 septembre 2013 (sauf si prolongé par décision unanime de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société).

6.2 Le capital social autorisé non-émis de la Société ne peut pas être augmenté, sauf par décision unanime de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

6.3 Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé non-émis en contrepartie d'apports en numéraire, tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé non-émis, pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le 30 septembre 2013 (sauf modification ou extension par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

6.4 Dans le cas d'une émission d'Actions dans le capital social autorisé, le Gérant s'engage à ce que cette émission et la modification des Articles 5 et 6 soient enregistrées devant un notaire conformément à la Loi.

Art. 7. Actions.

7.1. Les Actions de la Société sont soit sous forme nominative ou au porteur.

7.2. Dans le cas d'Actions nominative, un registre des Actionnaires sera tenu par la Société et sera disponible pour inspection par tout Actionnaire enregistré. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

7.3. Dans le cas d'Actions au porteur, telles Actions seront émises conformément à la loi en vigueur. Toutefois, les Actions Ordinaires au porteur peuvent seulement être émises par groupe de vingt (20) et chaque groupe de vingt (20) Actions Ordinaires au porteur sera exclusivement représenté par un certificat global d'actions au porteur (le «Certificat Global»). Tout Certificat Global perdu, volé ou mutilé sera remplacé par la Société sur base de preuves, demandes et indemnités qui seraient satisfaisantes aux yeux de la Société, sous condition que le Certificat Global mutilé soit livré à la Société avant la livraison d'un nouveau certificat.

7.4. Les Actionnaires donneront à la Société une adresse à laquelle toutes notices et annonces pourraient être envoyées. En ce qui concerne les Actions nominatives, dans l'absence d'une indication spécifique, l'adresse indiquée dans le registre pourrait être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse par notification écrite à la Société de temps à autres.

7.5 Les Actions et Certificats Globaux sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action et Certificat Global. En cas de co-détention d'Actions ou Certificats Globaux, les personnes qui prétendent un droit sur cette Action ou Certificat Global devront nommer une seule personne pour représenter l'Action ou Certificat

Global à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action ou Certificat Global jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire et un créancier et créancier-gagiste.

Art. 8. Emission de Nouvelles Actions Ordinaires. Toute nouvelle émission d'Actions Ordinaires peut seulement être souscrite en groupe de vingt (20) Actions Ordinaires représentant une valeur nominale totale d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1. Aucun Actionnaire ou aucun de ses héritiers, successeurs ou cessionnaires ne pourront transférer toute Action Ordinaire de la Société qu'il ou elle détiendra si celle(s)-ci n'est pas transféré parmi un groupement de vingt (20) Actions Ordinaires, l'intention étant que ces Actions Ordinaires de la Société soient agrafés ensemble par groupe de vingt (20) en vertu de cette phrase, à l'exception du rachat d'Actions Ordinaires par la Société, laquelle, dans les limites prévus par la Loi, ne sera pas restreint.

9.2. Tout transfert ou tentative de transfert de tout Action Ordinaire de la Société par un Actionnaire ou un de ses héritiers, successeurs ou cessionnaires, en dérogation de toute provision de ces Statuts sera invalide et nulle ab initio et mis de côté par la Société et la Société ne donnera aucun effet audit transfert ni enregistrera ledit transfert dans le registre ou ne traitera tout tel cessionnaire comme le propriétaire de ces Actions Ordinaires pour aucune raison que ce soit.

9.3. Un transfert d'Actions de Commandité nominative, effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société, conformément aux provisions de l'Article 5.3.

9.4. Un transfert d'Actions Ordinaires au porteur effectué conformément aux provisions de ces Statuts sera effectué par simple livraison du Certificat Global.

9.5. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations de la Société.

Art. 10. Droits de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générale des actionnaires.

Art. 11. Gérance.

11.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Trop' S.A., prénommée, est nommée Gérant de la Société.

11.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf dans le cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

11.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale. Les Actionnaires détenant des Actions Commanditaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

11.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 12. Pouvoirs de Gestion.

12.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

12.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

12.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 13. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

15.1 La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

15.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

15.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

15.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, par deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

15.7. Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

15.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique uniquement ou tout autre moyen de communication similaire. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 16. Assemblées générales.

16.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être valablement prise à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

16.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

16.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

16.4. Les autres Assemblées des Actionnaires se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

16.5. Si l'entièreté du capital social émis est représenté à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

16.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins (à l'exception des Articles 5, 6 et 19 qui ne pourront être modifiés uniquement par l'unanimité des votes valablement exprimés.

16.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est valablement représentée et aucune décision ne peut, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité.

Art. 17. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année excepté pour le premier exercice comptable lequel commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2013.

Art. 18. Affectation des Bénéfices, Distribution.

18.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

18.2. Le solde pourra être alloué tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

18.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant conformément à la loi applicable.

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1 A compter de la 4^{ème} année, les remboursements potentiels de chaque investissement obtenus suite à la réalisation des Biens et avant la mise en liquidation de la Société seront distribués aux Actionnaires Commanditaires à concurrence d'un minimum de 80% des montants obtenus. Ces distributions seront effectuées dès que possible, mais en tout état de cause dans les trois mois suivant la réception des fonds. Ces distributions seront effectuées sous une forme déterminée par le Gérant (distribution de dividendes, rachats d'Actions, réduction de capital, avance sur le produit de liquidation).

19.2 Ces distributions, avant et après la mise en liquidation de la Société, seront faites de telle sorte qu'à la clôture de la liquidation de la Société, après paiement de diverses dépenses et frais à charge de la Société la répartition suivante ait été respectée:

- Dans un premier temps ces distributions seront effectuées au profit des Actionnaires Commanditaires à hauteur d'un montant égal, prenant toutefois en compte les distributions et remboursements antérieurs, (a) au montant de leurs investissement dans la Société et (b) en versement d'intérêt annuel cumulé de 5% calculé sur les sommes investies à cette date;

- le solde, s'il y en a un, sera réparti comme suit

Rendement annuel cumulé	Commanditaires	Commandité
De 5% à 10%	80%	20%
De 10% à 15%	70%	30%
Au-delà de 15%	50%	50%

19.3. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

19.4. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires Commanditaires.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit les cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) et l'une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) chacune comme suit. Preuve du paiement en numéraire

du prix de souscription de un million cinq cent cinquante mille Euros (EUR 1.550.000,-), correspondant à 25,62 % de la valeur du capital émis de la Société, a été donnée au notaire soussigné.

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs Ordinaires (Commanditaire)	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites
Benoît de FROIDMONT	80
Axel KNAUF	40
Nom du Souscripteur de l'Action Commandité	Nombre d'Actions Commandités souscrites
Trop' S.A.	1
Total capital social	120 Actions Ordinaires et 1 Action Commandité

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- Monsieur Axel KNAUF, dirigeant de sociétés, demeurant au 37, rue des Muguets, B-4052 Beaufays, et

- Monsieur Paul HELMINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-2430 Luxembourg, 55, rue Michel Rodange.

(B) Le siège social de la Société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire de leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, comparants à signer avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2013. Relation: DIE/2013/7517. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091988/594.

(130111678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.741.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the first July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

1.- Mr. Roman Krygier, German citizen, born on 19 July 1963 in Bremerhaven (Germany), professionally residing in Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan, identification card number L2YN3H1HO and

2.- Mr. Adrian Boon Chye Chua, Singapore citizen, born on 23 April 1971, professionally residing in, 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapore 048660, passport number E3511523B,

here represented by Mr Daniel Kranz, residing professionally in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 29th May 2013.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the management and administration of APAC CREF Luxembourg No. 1 S.C.Sp., a limited partnership to be established in the Grand Duchy of Luxembourg, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and of any other limited partnership of the same group.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the same group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its activities and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management- Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, before a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) In the event that one (1) person is appointed as the manager of the Company, the Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the manager. In the event that more than one person are appointed as the managers of the Company, the Company is bound towards third parties in all matters by the signature of at least two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the Managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Written resolutions of the shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of written resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders.

Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in numbers) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

Subscription and Payment

Mr. Roman Krygier, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for six thousand two hundred fifty (6,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250.-).

Mr. Adrian Boon Chye Chua, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for six thousand two hundred fifty (6,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand and one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, unanimously passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. Roman Krygier, Managing Director, born on 19 July 1963 in Bremerhaven (Germany), with professional address at Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan,

b. Adrian Boon Chye Chua, Managing Director, Singapore citizen, born on 23 April 1971, with professional address at 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapore 048660, Singapore,

c. Pierre Weimerskirch, Managing Director, born on 23th April 1964 in Luxemburg, with professional address at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The registered office of the Company is 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, upon request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausenddreizehn, den ersten Juli.

Vor Maitre Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Roman Krygier, deutscher Staatsbürger, geboren am 19. Juli 1963 in Bremerhaven (Deutschland), geschäftlich niedergelassen in Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan, Personalausweisnummer L2YN3H1HO und

2.- Herr Adrian Boon Chye Chua, Staatsbürger Singapurs, geboren am 23. April 1971 geschäftlich niedergelassen in 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapur 048660, Reisepassnummer E3511523B,

hier vertreten durch Herr Daniel Kranz, mit Geschäftsadresse in 5, rue Heienhaff, L-1736 Großherzogtum Luxemburg gemäß der Vollmacht, welche am 29. Mai 2013 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wir oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft lautet "APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l." (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und Verwaltung der APAC CREF Luxembourg No. 1 S.C.Sp., einer zu errichtenden Kommanditgesellschaft im Großherzogtum Luxemburg, die den für solche Gesellschaften geltenden Gesetzen unterliegt, sowie anderer Kommanditgesellschaften der selben Gruppe.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtiteln und Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft der selben Gruppe verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Aktivitäten effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt ist.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsenkung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird gemeinschaftlich von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer bestellt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem vor der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie einstimmigen von den anwesenden und vertretenen Geschäftsführern gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Ist nur ein einzelner Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift des Geschäftsführers gebunden. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter.

10.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch schriftlich Beschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Die von allen Gesellschaftern unterzeichneten Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren.

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Hauptversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 11. Alleingesellschafter.

11.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

11.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

11.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 12. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

12.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang, welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

12.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

12.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 13. Gewinnausschüttung.

13.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

13.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

13.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch den Rat innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

14.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

14.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

15.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

15.2. Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

15.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

15.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Herr Roman Krygier, wie vorstehend benannt und vertreten, erklärt, sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) zu zeichnen und stimmt zu, diese vollständig im Wege einer Bareinlage in Höhe von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6.250.-) einzuzahlen.

Herr Adrian Boon Chye Chua, wie vorstehend bennant und vertreten, erklärt, sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) zu zeichnen und stimmt zu, diese vollständig im Wege einer Bareinlage in Höhe von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6.250.-) einzuzahlen.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Ergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) betragen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
 - a. Herr Roman Krygier, Managing Director, geboren am 19. Juli 1963 in Bremerhaven (Deutschland), geschäftlich niedergelassen in Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan,
 - b. Herr Adrian Boon Chye Chua, Managing Director, geboren am 23. April 1971 in Singapur geschäftlich niedergelassen in 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapur 048660, Singapur,
 - c. Herr Pierre Weimerskirch, Managing Director, geboren am 23. April 1964 in Luxemburg, geschäftlich niedergelassen in 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Sitz der Gesellschaft ist 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Personen, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die anwesenden Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Daniel Kranz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30642. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Juli 2013.

Référence de publication: 2013101163/486.

(130123011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086228/10.

(130107121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Becker-Staudt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.944.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086302/9.

(130107565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Baitek Nordic Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.011.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 juin 2013

- il est pris acte de la démission de Monsieur Bassem DAHER de son mandat de gérant avec effet à ce jour.
- Monsieur Yassine KHECHINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant en remplacement de Monsieur Bassem DAHER, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Juin 2013.

Le conseil de gérance

H. CHARBON / M. LENOIR

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013086296/17.

(130106201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

AC Nordic Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 166.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013086206/10.

(130107187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.034.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 29 mai 2013 que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée de la Société Deloitte Audit S.à r.l., RCS B 67895, dont le siège social est établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086222/16.

(130107160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Bautrading Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue J.-P. Ledure.
R.C.S. Luxembourg B 29.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086300/10.

(130107500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.